

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Nombre de Conseillers
En exercice 29
De présents 20
De votants 20

Objet :

Attributions de subventions exceptionnelles aux associations

Année 2025

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
27 novembre 2025

Et que la convocation avait été faite le
19 novembre 2025

Exposé,

Les associations ont la possibilité de présenter des demandes de subventions exceptionnelles.

Ces demandes exceptionnelles sont accordées dans la limite d'une enveloppe annuelle de 10 321,38 € et sont examinées au cas par cas sur des situations absolument imprévisibles, des projets exceptionnels ponctuels et parfois des opportunités à saisir.

La commission d'attribution s'est prononcée pour accorder les subventions exceptionnelles pour un montant total de 400,00 € selon la répartition suivante :

Association	Subvention exceptionnelle demandée	Subvention exceptionnelle accordée
HANDI'NAT REGION NAZAIRIENNE	400,00 €	400,00 €
MOBILITE TRIGNACAISE SOLIDAIRE	1 000,00 €	1 000,00 €
MONTANT TOTAL ACCORDÉ	1 400,00 €	1 400,00 €

Le montant total des subventions exceptionnelles attribuées au titre de l'année 2025 est donc porté, à ce jour, à 9 050,00 €.

Acte publié et certifié exécutoire le 05/12/2025

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 26 novembre 2025

DEL_20251126_16

29

20 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre,
20 Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE
Jean-Louis LELIEVRE (arrivé à 19h16) - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER (départ à 19h45) - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT
Françoise HAFFRAY

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET (arrivé à 19h16)
- Emilie CORDIER donne son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE (départ à 19h45)
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Brieg PICAULT
- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence DUPONT

Absents : David PELON - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS
Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

Jessica NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 044-214402109-20251126-DEL_20251126_16-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU l'avis de la commission Culture en date du 12 novembre 2025.
VU l'avis de la commission des Finances en date du 17 novembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

Association	Subvention exceptionnelle demandée	Subvention exceptionnelle accordée
HANDI'NAT REGION NAZAIRIENNE	400,00 €	400,00 €
MOBILITE TRIGNACAISE SOLIDAIRE	1 000,00 €	1 000,00 €
MONTANT TOTAL ACCORDÉ	1 400,00 €	1 400,00 €

Article 2 : Dire que la dépense est prévue au budget de la commune, au chapitre 65, à l'article 65748.

Article 3 : Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Les élus suivants ne prennent pas part au vote : Jean-Pierre Le Crom – Laurence DUPONT et Laurence FREMINET.

Voix pour	20
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Prefet le :
Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu par M. le Sous-Prefet le :
Retour en Mairie le :
Publié le
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20251126-DEL_20251126_16-DE